



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Département de la Seine-et-Marne

Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)

Nombre de membres :
En exercice : **68**
Qui ont pris part à la délibération : **54**
Dont pouvoirs : **6**

Date de la convocation : **10/11/2020**
Date d'affichage : **23/11/2020**

L'an **deux mil vingt, le dix-huit novembre, à 19h15**, le Comité syndical du **SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Luc CHEVALIER**.

Étaient présents : Mme LUCCHESI Elisabeth, Mme RODRIGUES Fatima, Mme HAM Lavie, Mme MOKRI Pnina, Mme NGUYEN Khanh, Mme BOURGOGNE Sandrine, Mme BEERNAERT Aude, M. VOISIN Claude, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme RIBAILLE Catherine, Mme RIOJA Virginia, Mme BOISSOT Colette, Mme HERBIN Hélène, M. LASSAU Cédric, M. MAURY Philippe, Mme SAUNIER Nicole, Mme LECOLLE Sandrine, Mme CROISIER Rebecca, M. Cécile

CABARRUS, M. CHOFFARDET Pierre, Mme DESCROIX Patricia, M. FLEURY Sébastien, M. VERAX Jérôme, Mme BELBOUAB Linda, M. GAUDEFROY Gérard, M. MACHADO Anthony, Mme MOKEDDEM Hanifa, Mme LEHMANN Corinne, Mme ZAHLAOUI Chantal, M. CURUTCHET François, M. ROBERT Claude, Mme BORYS Halina, Mme COURET Ghyslaine, Mme SARR Mariétou, M. BEGUE Gérard, Mme JULIAN Patricia, Mme ROTOMBE Claudine, Mme GUILLOSSOU Carine, M. ROBIN-LEROY Francis, Mme DE SA Elda, Mme GREGOIRE Natacha, M. PILGRAIN Hervé, M. LEBON Fabien, Mme MONDIERE Anne-Sophie, M. VILLALBA-MOLERO Florent, Mme BOCH Béatrice, M. DESFOUX Didier.

Étaient absents excusés : Mme BORIES Régine, M. RABASTE Brice, Mme TARTARE Martine, Mme MERIGARD Sylvie, Mme DAGUERRE Martine, M. LASMIER Robert, Mme NAIT-MERZEG Elodie, M. LECLERE Nicolas, M. TEMPLIER Yvon, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme COURTINE Elisabeth, M. BODIER Mickaël, Mme RICHARDSON Esther, Mme BRUNET Stéphanie, M. COCHEZ Jean-Luc

Étaient absents non excusés : Mme TABAI Samia, M. DELAPORTE Norbert, Mme MAAH Monique, Mme TOMAS Elodie, M. FATIS Stéphane, M. TOUNSI Tony, Mme JODIN Isabelle, Mme LAMRI Khadidja.

Procurations : M. RABASTE Brice en faveur de M. LASSAU Cédric, M. LASMIER Robert en faveur de M. CHEVALIER Luc, M. TEMPLIER Yvon en faveur de Mme ZAHLAOUI Chantal, Mme DESCOUX Marie-Agnès en faveur de M. GAUDEFROY Gérard, Mme COURTINE Elisabeth en faveur de Mme GUILLOSSOU Carine, M. COCHEZ Jean-Luc en faveur de Mme BOCH Béatrice.

Secrétaire : Mme Colette BOISSOT

SI-DEL-2020-20 Décision modificative n°1 (DM1)

VU le Code Général des Collectivités, notamment les articles L.2311-1 à L.2311-3, L.2312-1 0 L.2312-4, L.2313-1 et suivants, L.5211-36,

VU la délibération SI-DEL-2020-05 du Comité syndical en date du 19 février 2020 relative à l'approbation du budget primitif de l'exercice 2020 en cours d'exécution,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement des crédits budgétaires votés au budget primitif de l'année,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical que l'organe délibérant a la faculté de modifier le budget du syndicat jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

En outre, le Comité syndical peut encore, jusqu'au 21 janvier de l'année suivante, apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement, pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections ou entre les deux sections.

CONSIDERANT que le budget des travaux de menuiserie du SAVS de Lagny (opération 24) a été mis par erreur sur l'opération 17 - Unité Insertion - Appartements,

CONSIDERANT suite au refus de l'architecte des bâtiments de France de mettre des fenêtres PVC, il y a obligation de mettre des fenêtres bois ainsi qu'une remise en peinture générant un surcoût financier.

Après avoir **ENTENDU** Monsieur le Président,

Le **COMITÉ SYNDICAL, DECIDE, A L'UNANIMITE,**

D'APPROUVER, la décision modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-dessous.

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : UNITÉ INSERTION - APPARTEMENTS		64 000,00		
Instal. générales. agencements. aménagements de construction	21351 17	64 000.00		
OP : ESAT LA GRANGE AU BOIS - LAGNY		13 000,00		
Instal. générales. agencements. aménagements de construction	21351 21	13 000.00		
OP : S.A.V.S. - LAGNY				77 000,00
Instal. générales. agencements. aménagements de construction			21351 24	77 000.00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		77 000,00		77 000,00

D'AUTORISER le Président à signer le document présenté à l'assemblée.

Monsieur le Président et monsieur le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance du 18 novembre 2020


 Le Président,
 Luc CHEVALIER